

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération n°2023-12-533

**Objet : Renouvellement des adhésions aux réseaux de défense des intérêts liés au PETR
- ANPP et LEADER FRANCE**

Séance du 13 décembre 2023

Date de convocation : 5 décembre 2023

Membres en exercice : 58 titulaires

Membres présents : 35 à l'ouverture de la séance

Membres votants présents : 35

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 4 (Mme Perrigault-Launay à M. Féline, M. Spéziale à M. Tempier, M. Téna à Mme Ruiz Mme Leccia à Mme Martin)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procurations non retenues : 1 (M. Crauste à Mme Gros-Chareyre, suppléante)

Nombre total de voix : 39 à l'ouverture de la séance

Le quorum est atteint 39/58 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre à seize heures, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Titulaires avec voix délibérative : Thierry Féline, Florent Martinez, Josiane Rosier-Dufond, Jean Denat, Bruno Pascal, André Brundu, Mylène Cayzac, Jean-Paul Géraud, Magali Pradeille, Philippe Gras, Patrick Bénézech, Michel Chambellan, Thierry Agnel, Agnès Roy, Véronique Martin, Fabienne Dhuisme, Alain Théron, Loïc Fataccioli, Jean-Jacques Estéban, Jérôme Boisson, Denis Devriendt, Patrick Mary, Yves Person.

Suppléants avec voix délibérative : Nathalie Gros-Chareyre, Jean-Claude Campos, Nelly Ruis, André Mégias, Bernard Jullien, Angélique Rouressol, Isabelle Débrie, Catherine Lecerf, Marc Larroque, Marie Pellet-Laporte, Joëlle Ruivo, Florian Tempier.

Suppléants sans voix délibérative :

Absents excusés : Robert Crauste, Olivier Penin, Lucien Vigouroux, Claude Bernard, Laure-Perrigault-Launay, Marielle Népoty, Pascale Bouillevaux-Bréard, Lucien Topie, Françoise Dugaret, Chantal Villanueva, Jean-Claude Cubilier, Michel De Nays Candau, Alain Bailleu, Katy Guyot, Annick Chopard, Jérémy Pérédes, Joël Téna, Jean-Paul Franc, Cyril Périssé, Rachida Oujeddou, Christophe Tichet, Véronique Vautrin, Angel Pobo, Julien Cohen-Solal, Pascale Fortuna-Deschamps, Agnès Nectoux, Jacky Rey, Alexandra Bruguier, Jean-François Laurent, Pierre Martinez, Sandrine Guy, Béatrice Leccia, Marie-José Pellet, Ivan Couderc, François Granier, Cécile Marquier, Véronique Liénard, Sandrine Serret, Jean-Michel Andriuzzi, Michel Debouverie, Sylvain Renner, Pascale Vandamme, Bernard Chluda, Pierre Soujol, Patrice Spéziale, Fabrice Fenoy, Yves Quesada, Jacques Gravegeal, Martine Dubayle-Calbano, Julie Croin.

Conseil de développement :

Présents : Robert Lefort, Claude Constant, Bernard Rouger.

Excusés :

Conseil départemental du Gard et de l'Hérault (sans voix délibérative) :

Présents :

Conseil régional Occitanie (sans voix délibérative) :

Rapporteur : M. Philippe Gras

Exposé :

A l'égal de l'AMF pour les communes où l'ARF pour les régions deux réseaux, LEADER France et l'ANPP (Association Nationale des Pays et PETR), existent dans le cadre des actions liées aux PETR.

➤ **L'Association LEADER FRANCE** a pour objet :

La défense des fondamentaux de LEADER (innovation, capitalisation, coopération, démarche ascendante) et la recherche d'une gestion plus efficiente du programme au travers d'un réseau dédié, indépendant des autorités européennes et française.

LEADER FRANCE capitalise une expérience en matière de réseaux européens et sa connaissance des services de la Commission Européenne.

LEADER FRANCE est un interlocuteur privilégié et reconnu des autorités de gestions et de nombreuses instances françaises et européennes depuis 20 ans.

C'est le portevoix des GAL.

LEADER FRANCE dispose d'un site internet, d'un forum d'échanges (informations exclusives, partage d'expériences...), d'un espace formation (élus, animateurs/gestionnaires, acteurs publics et privés).

➤ **L'Association Nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays (ANPP)** a pour objet :

De susciter des initiatives et de regrouper des moyens en faveur des Pays et PETR par un échange permanent d'informations et d'expériences entre les représentants des collectivités territoriales et de leurs regroupements, des entreprises et associations susceptibles de répondre à leurs besoins.

L'objectif prioritaire de l'ANPP est d'appuyer l'expression nationale des Pays/PETR, à partir de la remontée des problèmes et pratiques du terrain. Au-delà d'une fonction de représentation des intérêts des Pays/PETR, l'ANPP entend également stimuler une mutualisation entre les Pays/PETR et des transferts de savoir-faire à travers une mise en réseau horizontale « de Pays/PETR à Pays/PETR » et la mise en valeur des actions conduites à l'échelle Pays/PETR.

ANPP dispose d'un site internet, d'un forum d'échanges (informations exclusives, partage d'expériences...), un espace documentaire/formation (élus, agents, acteurs publics).

Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'adhérer** aux réseaux de l'ANPP et de LEADER FRANCE pour les années 2024, 2025 et 2026,
- **D'autoriser** le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Résultat du vote :

Vote pour : 39

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président
Pierre MARTINEZ



Syndicat Mixte
PÉTR
Vidourle
Carmargue

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture et sa publication le 20.12.23
 - En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du : 20.12.23
- Le directeur général des services : Mayline Charrier



Syndicat Mixte
PÉTR
Vidourle
Carmargue